

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
8 juin 2021

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 24

Votants 29

OBJET :

**20a. DÉNOMINATIONS
COMMUNALES DES
FUTURES RUES DU
DOMAINE DE LA
PRAIRIE.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 21/06/2021

Reçu en préfecture le 21/06/2021

Affiché le 27/06/2021

ID : 059-215904004-20210614_21062621D20A_AK-DE



L'an deux mil-vingt-et-un, le quatorze JUIN à dix-huit heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. BAUDRY José – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS : M. COUSYN Sébastien – Mme CARLIER Nathalie – Mme CAPPELLE Christiane – Mme DI PENTA Anna – Mme DELANSAY Sylvie **donnant procurations respectives à M. LAPIERRE Julien – M. DELFLY Jean-Louis – M. BAUDRY José – Mme FLAMENT Laëtitia – M. BEZILLE Marc.**

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les travaux du futur lotissement du domaine de la Prairie progressent, rappelons qu'il est prévu la construction de 160 logements.

Aussi, y a-t-il y a lieu à présent de procéder à la dénomination des voies faisant partie du périmètre du Domaine de la Prairie, et qui seront à intégrer ultérieurement à la voirie communale.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire a sollicité l'assemblée afin que chacun puisse proposer des noms des Mervilloises ou Mervillois, contemporains ou non, ayant œuvré pour la commune et sa notoriété.

Il propose ensuite de procéder à un vote à bulletin secret.

Chaque conseiller municipal, a remis au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc et fermé.

Les votes ont donné les résultats suivants :

Premier tour de scrutin :

Nombre de Votants :	29
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	29
Bulletins nuls ou blancs :	0
Suffrages exprimés :	29
Majorité absolue :	15

.../...

Envoyé en préfecture le 21/06/2021

Reçu en préfecture le 21/06/2021

Affiché le 22.06.2021

ID : 059-215904004-20210614-21062021E20A-AK-DE



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUI 2021 :
20a. DÉNOMINATIONS COMMUNALES DES
PRAIRIE.

Ont obtenu :

- Jean DEVETTE : 4 voix
- Docteur WALLON : 5 voix
- Christian BRUNEL : 25 voix
- Pierre DESPREZ : 0 voix
- Marcelle LAFORGE : 26 voix
- Francine BARTIER : 21 voix
- Jean-Pierre BLANCHARD : 25 voix
- Omer HERMAN : 0 voix
- André TILLIER : 1 voix
- René FACON : 2 voix
- Claude FOLLET : 0 voix
- René VERWAERDE : 18 voix
- Docteur Géry AFCHAIN : 26 voix
- Géraldine HAMELIN : 7 voix
- Jean DESPREZ dit Nano : 7 voix
- Bernard DELASSUS : 6 voix
- René MASSIOT : 1 voix

Après le vote, et sur proposition du Maire, il est proposé de retenir les 5 personnalités ayant reçu le plus de voix. La 6^{ème} voirie sera dénommée lors d'un prochain conseil municipal.

Le conseil municipal décide que les voies de la commune ci-après désignées par le numéro sous lequel elles figurent au plan annexé à la présente délibération recevront les dénominations officielles suivantes :

1. Rue Marcelle LAFORGE
2. Rue du Docteur AFCHAIN
3. Rue Christian BRUNEL
4. Rue Jean-Pierre BLANCHARD
5. Rue René VERWAERDE

Les dépenses de frais de fourniture et de pose des poteaux ou plaques indicatives seront imputées au compte 60633 du Budget Communal.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.